

Extrait du registre des délibérations

Le jeudi 28 septembre 2023, à 19h10,

Le conseil communautaire de Caen la mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en l'hémicycle de la communauté urbaine, sous la présidence de Joël BRUNEAU, Président.

Date de convocation : 21/09/23

Nombre de membres en exercice : 111  
Nombre de membres présents : 86  
Nombre de votants : 102

**PRÉSENTS :**

*En tant que titulaires :* Monsieur Sébastien FRANÇOIS, Monsieur Patrick LESELLIER, Monsieur Jacques LANDEMAINE, Monsieur Dominique RÉGEARD, Monsieur Patrick LECAPLAIN, Madame Ginette BERNIÈRE, Monsieur Bruno COUTANCEAU, Monsieur Aurélien GUIDI, Madame Béatrice GUIGUES, Madame Béatrice HOVNANIAN, Monsieur Francis JOLY, Madame Lynda LAHALLE, Madame Agnès MARRETEUX, Monsieur Gabin MAUGARD, Monsieur Emmanuel RENARD, Monsieur Olivier SIMAR, Madame Clémentine LE MARREC, Monsieur Lionel MARIE, Monsieur Dominique ROUZIC, Monsieur Thierry SAINT, Madame Maria LEBAS, Madame Magali HUE, Monsieur Pierre SCHMIT, Madame Hélène BURGAT, Monsieur Marc POTTIER, Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT, Monsieur Ludwig WILLAUME, Monsieur Pascal SÉRARD, Monsieur Patrick LEDOUX, Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR, Monsieur Christian DELBRUEL, Monsieur Stéphane LE HELLEY, Monsieur Yves RÉGNIER, Madame Sophie SIMONNET, Monsieur Aristide OLIVIER, Monsieur Michel LE LAN, Monsieur Marc MILLET, Monsieur Rudy NIEWIADOMSKI, Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Monsieur Gilles DÉTERVILLE, Monsieur Philippe JOUIN, Madame Pascale BOURSIN, Madame Baya MOUNKAR, Monsieur Patrick JEANNENEZ, Madame Amandine FRANÇOIS-GOGUILLON, Monsieur Nicolas JOYAU, Monsieur Xavier LE COUTOUR, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Monsieur Laurent MATA, Monsieur Gérard HURELLE, Monsieur Pascal PIMONT, Monsieur Dominique DUVAL, Madame Véronique DEBELLE, Madame Virginie CRONIER, Monsieur Joël BRUNEAU, Monsieur Rodolphe THOMAS, Madame Béatrice TURBATTE, Monsieur Michel BOURGUIGNON, Monsieur Richard MAURY, Monsieur Michel LAFONT, Madame Nelly LAVILLE, Monsieur Christian LE BAS, Madame Florence BOUCHARD, Monsieur Marc LECERF, Madame Nadine LEFÈVRE-PROKOP, Monsieur Thierry RENOUF, Monsieur Martial BORDAIS, Monsieur Erwann BERNET, Monsieur Jérôme LANGLOIS, Madame Sylvie MOUTIERS, Monsieur Benoît LERÉVÉREND, Monsieur Jean-Paul GAUCHARD, Monsieur Philippe MARS, Monsieur Didier BOULEY, Madame Nathalie DONATIN, Monsieur Fabrice DEROO, Monsieur Bertin GEORGE, Madame Ghislaine RIBALTA, Monsieur Mickaël MARIE, Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Damien DE WINTER, Monsieur Cédric CASSIGNEUL, Madame Camille BROU-VERNET, Madame Maryline LELÉGARD-ESCOLIVET, Monsieur Serge RICCI.

*En tant que suppléants :* Christiane NEUTRE suppléant de Monsieur Raymond PICARD.

**EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ POUVOIR :** Madame Annie ANNE à Monsieur Gilles DÉTERVILLE, Madame Brigitte BARILLON à Monsieur Michel LE LAN, Madame Sonia DE LA PROVÔTÉ à Monsieur Aristide OLIVIER, Madame Alexandra BELDJOUÏ à Monsieur Francis JOLY, Monsieur Christian CHAUVOIS à Monsieur Philippe MARS, Monsieur Raphaël CHAUVOIS à Madame Clémentine LE MARREC, Madame Agnès DOLHEM à Monsieur Laurent MATA, Monsieur Nicolas ESCACH à Monsieur Nicolas JOYAU, Madame Élisabeth HOLLER à Monsieur Yves RÉGNIER, Monsieur Théophile KANZA MIA DIYEKA à Monsieur Joël BRUNEAU, Monsieur Frédéric LOINARD à Monsieur Pascal SÉRARD, Madame Jacqueline MARTIN à Madame Agnès MARRETEUX, Madame

Conseil communautaire - séance du jeudi 28 septembre 2023

Céline PAIN à Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Madame Sara ROUZIÈRE à Monsieur Damien DE WINTER, Madame Virginie AVICE à Monsieur Emmanuel RENARD, Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE à Monsieur Thierry RENOUF.

**EXCUSÉ(S)** : Madame Catherine AUBERT, Monsieur Romain BAIL, Madame Emilie ROCHEFORT, Monsieur Jean-Marc PHILIPPE, Madame Nathalie BOURHIS, Monsieur Vincent LOUVET, Madame Élodie CAPLIER, Madame Cécile COTTENCEAU, Madame Armelle ERNAULT.

Le conseil nomme Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT secrétaire de séance.

**N° C-2023-09-28/21 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME RÉGLEMENTAIRE - MOUEN - MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME - MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION**

### Éléments de contexte

La commune de Mouen dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 28 janvier 2021 en conseil communautaire.

La présente modification simplifiée n°1 du PLU communal comporte 2 objets :

1. La rectification d'une erreur matérielle sur le règlement graphique en zone UEa au sein de laquelle le retrait d'inconstructibilité le long de l'A 84 au titre de l'article L. 111-8 du code de l'urbanisme n'a pas été appliqué alors qu'une étude dite entrée de ville a été réalisée et jointe au PLU en vigueur.

2. Modifications mineures dans le règlement écrit (gestion des eaux pluviales, cohérence entre la rédaction des articles 4 et 8).

L'article L.153-47 du code de l'urbanisme précise les obligations en matière de procédure de modification simplifiée et notamment les modalités de mise à disposition du dossier auprès du public. Les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de Mouen sont les suivantes :

### **Dates :**

Le projet de modification simplifiée n°1 et l'exposé de ses motifs seront mis à disposition pendant une durée de 30 jours : **du mardi 7 novembre (10h00) au vendredi 8 décembre 2023 inclus (12h00).**

### **Documents mis à disposition :**

- La note de présentation précisant le projet de modification simplifiée n°1,
- Le règlement graphique modifié,
- Le règlement écrit modifié,
- L'avis de la MRAe,
- Les réponses ayant pu être formulées par les personnes publiques associées,
- Les registres papier,
- Les actes administratifs,
- Les avis presse.

Les documents seront tenus à la disposition du public en mairie de Mouen et au siège de la communauté urbaine Caen la mer pendant toute la période de mise à disposition, aux jours et heures d'ouverture au public des établissements mentionnés ci-dessous :

### **Les lieux et horaires où les documents pourront être consultés :**

- **Siège de la Communauté urbaine Caen la mer :**  
Adresse : 16 rue Rosa Parks - 14000 CAEN  
Horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 16h30.
- **Mairie de Mouen :**

Conseil communautaire - séance du jeudi 28 septembre 2023

Adresse : 644 route de Bretagne - 14790 MOUEN

Horaires d'ouverture au public :

- Mardi – Mercredi - Vendredi : 10h00-12h00,
- Mardi : 15h00-18h30
- Jeudi : 15h00 – 18h00
- 1<sup>ers</sup> samedis du mois : 9h00 – 12h00

**Voie électronique :**

Les documents sont consultables sur les sites de la mairie : <http://www.mouen.fr> et de la communauté urbaine Caen la mer : Concertations en cours | Caen la mer pendant toute la durée de mise à disposition.

**Possibilités offertes au public pour consigner ses observations :**

- Par les registres ouverts dans les locaux de la communauté urbaine, en mairie de Mouen,
- Par courrier au siège de la mairie de Mouen (adresse postale précisée ci-dessus).

**Publicité :**

Un avis au public sera publié dans un journal diffusé dans le département 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affiché en mairie de Mouen et au siège de la communauté urbaine pendant toute la durée de la mise à disposition.

VU les articles L.153-45 à L.153-48 du code de l'urbanisme,

VU le Plan Local d'Urbanisme de Mouen approuvé le 28 janvier 2021,

VU l'avis favorable de la commission « Aménagement et urbanisme règlementaire » du 22 septembre 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** de fixer les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n° 1 telles que décrites ci-avant,

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr),

**AUTORISE** le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

Transmis à la préfecture le - 5 OCT. 2023  
Affiché le - 5 OCT. 2023  
Identifiant de l'acte  
Exécutoire le - 5 OCT. 2023

Le Président,

Joël BRUNEAU



